

et trois ont né a
 de marie girard
 veuve et de defunte
 a été parvenue Le dit
 veuve de Giles Roy
 signer =
 Curi de Dangé
 ont épousé en
 denis Laboureur
 et: et marie Le conte
 de defunte françoise
 i Soussigné, toutes les
 unction nuptiale
 denis et de la dite
 ne et jean denis Ser-
 nte son cousin de
 Louis et françois
 i ne sçavoir signer
 Louis le comte.
 apt.
 ou 7 au lieu appelé

Mar.
 mon Roy
 arie Girard.

Le vingt neuf novembre mil Sept Cent quatre vingt trois ont épousé en face de
 l'Eglise Simon Roy fils majeur de defunt Giles Roy, Laboureur, et d'Angelique
 morice d'une part: et marie Girard fille majeure de michel Girard Laboureur
 et de defunte marie Demarsay d'autre part, tous deux de cette paroisse: Je
 Curi Soussigné leur ai donné la benediction nuptiale, toutes les Regles
 de l'Eglise observées, en presence et du Consentement dudit michel Girard
 pere de l'epouse, d'autre michel Girard son frere, de la dite Angelique
 morice mere de l'epoux, de Louis Roy son frere, de marguerite Roy —
 epouse de Paul Berger sa sœur, les quels tous ont déclaré ne sçavoir —
 signer et des Soussignés = Jean Coindre *Pingeot Curi de Dangé*
 françois. *Coittel.*
 Et Lesdits Simon Roy et marie Girard ont reconnu pour leur enfant,
 Simon né a Boissimon Le vingt trois novembre de cette presente année
 mil Sept Cent quatre vingt trois et Baptisé Le même jour en cette paroisse,
 ayant eu pour parrain et marraine Lesdits michel Girard et
 Angelique morice grand pere et grand mere de l'enfant: dont ils ont
 requis acte; et ont déclaré Lesdits Simon Roy et marie girard ne
 sçavoir signer de ce interpellés = *Pingeot Curi de Dangé*
 Le deux decembre mil Sept Cent quatre vingt trois est né au lieu appelle
 l'Charnay et a été Baptisé Jean Silbottome de Pierre. Thore et

de de
 Contenant
 ar Nous
 Juge
 Ma femme
 ge des
 onalier
 qui ne
 lle qui
 ge
 e Baptisé
 de René
 cois
 als ont
 ge